

*Santé et environnement—Loi*

**M. l'Orateur adjoint:** J'essaye de déterminer qui a participé au débat. Le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) ayant présenté le bill à cette étape-ci, rien n'empêche le ministre de l'Environnement (M<sup>me</sup> Sauvé) de prendre la parole maintenant.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux d'écouter le ministre du moment qu'il soit entendu que son discours ne mettra pas fin au débat.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il faut aussi noter que le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) avait insisté pour entendre le ministre. Dommage qu'il ne soit pas ici pour l'écouter.

● (1530)

[Français]

**L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement):** Monsieur le président, je suis très contente d'avoir l'occasion de prendre la parole au moment où est présenté en 2<sup>e</sup> lecture le bill C-25, ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants. Au moment où le projet de loi a été présenté en 2<sup>e</sup> lecture, les députés se souviendront que j'étais à Victoria, où j'assistais au Conseil des ministres de l'environnement et des ressources et que je me suis trouvée dans l'impossibilité d'être présente à la Chambre. Je remercie le secrétaire parlementaire de m'avoir remplacée et d'avoir si habilement présenté le projet de loi dont il est question aujourd'hui.

Je voudrais tout simplement rappeler que ce projet de loi est un nouveau jalon très important dans l'histoire des défis que nous devons relever en ce qui a trait à la dégradation de l'environnement, et plus encore en ce qui a trait aux nouveaux concepts que nous devons avoir au sujet du développement dans les sociétés modernes.

Avec ce projet de loi, monsieur le président, nous passons à une deuxième génération de la politique de l'environnement, où nous procédons à des mesures préventives plutôt que correctives. Nous avons dû, parce que ces choses étaient nouvelles, procéder en premier lieu à la réparation des dommages à l'environnement, et à l'élimination des circonstances et des situations qui avaient été créées, à la suite des effets que produisent nos activités sur la planète. Nous devons aussi procéder à des mesures d'urgence pour corriger certains méfaits causés à l'environnement, tout autant que pour protéger des espèces menacées (ce sont des choses nouvelles que nous commençons à constater) et également pour assainir l'environnement, car il est très important que l'homme puisse continuer à vivre dans un environnement susceptible de lui apporter toutes les satisfactions qu'il est en droit d'attendre.

Avant de présenter ce projet de loi, nous avons fait un effort, bien entendu, pour examiner tous les instruments qui sont à notre disposition pour faire face à ces nouveaux problèmes. Nous avons examiné toutes les lois déjà existantes, de façon à bien nous assurer que nous ne faisons pas double emploi dans ce secteur, parce que nous disposons de certains instruments qui nous ont, fort heureusement, permis d'agir. Ces instruments sont la loi sur les pêches, la loi sur la pollution atmosphérique, la loi sur les eaux, de même que certaines lois du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, lois que nous avons pu utiliser dans certaines circonstances.

Mais aujourd'hui, nous voulons aller plus loin et nous voulons combler les lacunes de certaines lois fédérales ou provinciales, car il est des circonstances où, si nous nous heurtions à des problèmes vraiment difficiles, nous ne

disposons d'aucun instrument législatif nous permettant d'agir efficacement sur ces problèmes. Je n'ai qu'à évoquer la récente controverse au sujet des effets sur la santé humaine des eaux traitées au chlore.

Certains scientifiques dans la région du Mississippi ont commencé à signaler qu'il y avait peut-être un certain rapport entre l'incidence du cancer dans la région du Mississippi, et le fait que les eaux du Mississippi sont, soit dit en passant, parmi les eaux les plus polluées au monde, malgré le fait que ces eaux du Mississippi aient été traitées au chlore.

Il ne s'agit pas, monsieur le président, chaque fois qu'une circonstance comme celle-là se présente, de succomber à la panique et immédiatement d'interdire que ces substances désinfectantes soient utilisées pour chloriner les eaux vannes. Bien entendu, nous aurions à faire face à des problèmes que nous connaissons, et qui sont probablement beaucoup plus graves. Somme toute, si nous en arrivons à enrayer la typhoïde parce que nous savons maintenant désinfecter nos eaux, il faut tout de même veiller à ce qu'avec les années nous n'en arrivions pas à une situation où les eaux chlorinées pourraient peut-être causer le cancer.

Donc, si cette situation était prouvée comme étant alarmante, si à la suite de recherches que nous entreprenons, et de façon très rigoureuse, nous découvrons des dangers en ce qui a trait à la chlorination de l'eau, il nous faudrait alors un instrument pour contrôler le niveau de concentration de cette substance en l'utilisant pour la désinfection des eaux. Il nous faudrait peut-être, en tout cas, des instruments pour mieux connaître la composition chimique de certains de ces produits. Somme toute, monsieur le président, étant donné le développement moderne, de nouveaux problèmes se manifestent toujours et il faut à des gouvernements qui se prétendent modernes des instruments de plus en plus affinés, qui leur permettent de faire face à ces situations.

Par conséquent, je résume: Nous voudrions combler des lacunes de certaines lois fédérales et provinciales, et nous voudrions aussi, dans la mesure du possible, augmenter l'efficacité des lois existantes.

L'objet du bill C-25 est de protéger la santé et l'environnement contre des substances chimiques qui sont jugées nocives ou toxiques. Ce projet de loi nous permettra de contrôler les niveaux de concentration, car il est bien évident que certaines substances sont nuisibles seulement si elles sont absorbées dans des quantités importantes. C'est par exemple, ce qui se passe dans la région du Mississippi, il faut toujours évaluer la concentration de ces substances contre la toxicité, l'asepsie de ces substances elles-mêmes. Elles ne sont pas toxiques à certains niveaux, mais si elles sont absorbées à des niveaux importants, elles le deviennent assurément. Donc, il nous faudrait en contrôler les niveaux, même s'il ne s'agit pas toujours d'interdire l'usage de ces substances chimiques.

Il faut, monsieur le président, adopter ce nouveau projet de loi, parce que nous découvrons certaines choses par des recherches qui se font constamment chez nous et dans d'autres pays. Nous sommes toujours au fait des recherches qui se font dans tous les pays du monde. Il faut tenir compte de la nature de certaines substances. Nous commençons à découvrir que certaines substances ne se dispersent pas dans l'atmosphère, elles ne se dégradent pas. Alors on craint que leur accumulation ne soit nocive, parce qu'à cause de cette accumulation, elles pourraient s'infiltrer dans l'environnement et devenir carrément contaminantes.